



Se désolidariser d'un prêt bancaire suite à séparation

Par **falcooprune**, le 10/12/2014 à 17:05

Bonsoir,

Je me sépare de mon ami et souhaite qu'il garde la maison.

Nous avons contracté un crédit immobilier ensemble, puis-je me désolidariser du prêt afin qu'il puisse le reprendre qu'à son nom?

En attente de vous lire?

Cordialement

Par **cocotte1003**, le 10/12/2014 à 19:05

Bonjour, c'est à la banque qu'il faut demander. Sachez bien qu'ils n'ont aucun intérêt à votre désolidariser puisqu'en cas de non paiement de votre ami, ils pourront vous demander de payer, cordialement

Par **falcooprune**, le 10/12/2014 à 19:50

Bonsoir,

On leur a déjà demandé mais ils veulent que l'on clôture le crédit commun et qu'il en reprenne un en son seul nom. Je trouve cela bizarre, s'ils sont prêts à lui refaire un crédit à son nom pourquoi ne pas garder celui en cours cela serait plus simple et plus rapide.

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **goofyto8**, le **10/12/2014 à 20:15**

Cela n'a rien de bizarre.

Car il est impossible de rompre une solidarité de cautionnement avec un emprunteur ou un co-emprunteur si on garde le même contrat.

Par **falcoprune**, le **10/12/2014 à 20:48**

Bonsoir,

Alors à quoi sert la désolidarisation?

Merci pour votre réponse en tout cas

Cordialement